

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°35 – 15 novembre 2023

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



[DONNÉES MÉTÉO](#)

[COLZA](#)

Stade : Rosette.

Grosses altises : Bilan des infestations larvaires à l'entrée de l'hiver. Risque faible dans 82 % des situations ayant fait l'objet d'un test Berlèse. Risque très élevé dans 6 % des parcelles du réseau.

Ce BSV est le dernier de l'année 2023.



Le réseau compte **54 parcelles** de Colza observées cette semaine.



Prévisions à 7 jours :

MERCREDI 15



9° / 12°

➤ 15 km/h

JEUDI 16



6° / 13°

➤ 30 km/h

70 km/h

VENDREDI 17



6° / 8°

➤ 30 km/h

55 km/h

SAMEDI 18



4° / 12°

⚡ 30 km/h

50 km/h

DIMANCHE 19



9° / 15°

⚡ 30 km/h

55 km/h

LUNDI 20



8° / 11°

⚡ 30 km/h

55 km/h

MARDI 21



5° / 8°

⚡ 20 km/h

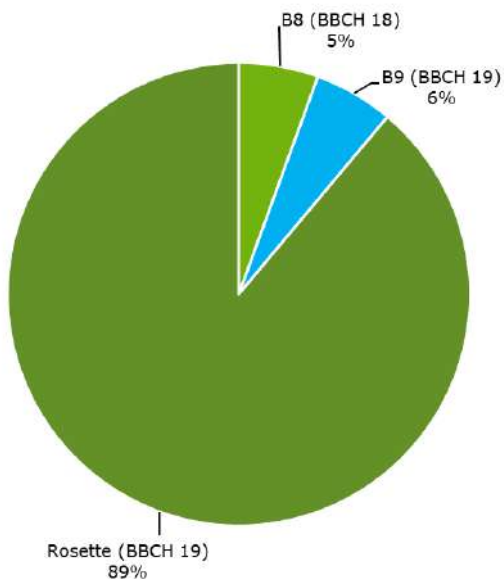
(Source : Météo France, ville de Nancy, 14/11/2023 à 13h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



1 Stade des cultures

Les stades des colzas sont compris entre 8 feuilles (BBCH 18) et rosette (BBCH 19). La très grande majorité des colzas est au stade rosette.

Répartition des stades du colza



Localisation des parcelles observées



2 Grosses altises (*Psylliodes chrysocephala*)

a. Observation

72 tests berlèses ont été réalisés ces deux dernières semaines pour évaluer l'infestation larvaire à l'entrée de l'hiver. Dans 82 % des situations observées, le nombre de larves d'altise est inférieur au seuil indicatif de risque fixé à 2 larves par plante. Dans 12,5 % des situations, l'infestation est comprise entre 2 et moins de 5 larves par plante. Et dans 5,5 % des situations observées, le seuil indicatif de risque de 5 larves par plante est dépassé, parfois même très largement.

A titre de comparaison, la proportion de parcelles dans chacune des classes était assez similaire l'an passé. Le nombre de parcelles très infestées est néanmoins à la hausse (5,5 % en 2023 vs. 1,7 % en 2022).

Commune	Code Insee	Nb de larves par plante à l'entrée de l'hiver (S45 ou S46)
MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378	0
BALESMES-SUR-MARNE	52036	0
MOUTIERS	54391	0
RITZING	57585	0
SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55457	0
UZEMAIN	88484	0.1
CEINTREY	54109	0.1
LANDRECOURT	55276	0.1
MUZERAY	55367	0.1
OTTANGE	57529	0.12
BEAUFREMONT	88045	0.2
BOULAY-MOSELLE	57097	0.2
CHOILLEY-DARDENAY	52126	0.2
VILLACOURT	54567	0.2
CHAMPOUGNY	55100	0.2
MAINVILLERS	57430	0.2
CHAMBLEY-BUSSIERES	54112	0.2
FRANCALTROFF	57232	0.2
PIENNES	54425	0.2
RAMBUCOURT	55412	0.2
SAINT-MARD	54479	0.2
AMANVILLERS	57017	0.22
MARIEULLES	57445	0.24
DAINVILLE-BERTHELEVILLE	55142	0.25
SERRES	54502	0.3
KAPPELKINGER	57357	0.3
MARS-LA-TOUR	54353	0.3
HAUCONCOURT	57303	0.36
RIGNY-LA-SALLE	55433	0.36
REZONVILLE	57578	0.4
DAMAS-ET-BETTEGNEY	88122	0.4
MERCY-LE-HAUT	54363	0.4
RANGUEVAUX	57562	0.46
VROVILLE	88525	0.5
AMNEVILLE	57019	0.56
VASSINCOURT	55531	0.6
VAUDEVILLE	88495	0.6
VILLERS-LA-MONTAGNE	54575	0.6
VOUTHON-BAS	55574	0.6

VILLE-EN-VERMOIS	54571	0.64
AVILLERS-SAINTE-CROIX	55021	0.67
PANGE	57533	0.7
MELIGNY-LE-GRAND	55330	0.7
BILLEMONT	55166	0.7
BOULANGE	57096	0.72
MAUVAGES	55327	0.76
HATRIZE	54253	0.8
AUTIGNY-LA-TOUR	88019	0.8
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55157	0.8
AMEL-SUR-L'ETANG	55008	0.8
LIRONVILLE	54317	0.85
SAULVAUX	55472	0.88
BETHINCOURT	55048	0.9
BEUX	57075	1
DEMANGE-AUX-EAUX	55150	1
LONGUYON	54322	1.16
BERIG-VINTRANGE	57063	1.5
HANNONVILLE-SUZEMONT	54249	1.7
DAMPVITOUX	54153	1.8
BRANDEVILLE	55071	2.4
RUPT-SUR-OTHAIN	55450	2.4
AGEVILLE	52001	2.5
CLERMONT-EN-ARGONNE	55117	3
HAROUÉ	54252	3.25
JOPPECOURT	54282	3.3
VILOSNES-HARAUMONT	55571	3.3
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55382	3.5
MARTINCOURT	54355	4.3
NICEY-SUR-AIRE	55384	5.3
BEAUSITE	55040	6
CUSTINES	54150	11
BUZY-DARMONT	55094	13.5

b. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque pour les dégâts larvaires varie selon l'état de la culture et l'infestation :

- Le risque est faible lorsque l'on dénombre moins de 2-3 larves par plante en moyenne.
- Le risque est moyen à fort lorsque l'on dénombre entre 2-3 et 5 larves par plante. Le risque d'avoir des dégâts nuisibles dépend de l'état de croissance du colza à l'entrée de l'hiver et de sa capacité à engager rapidement la montaison au printemps (contexte pédo-climatique, choix variétal, enracinement).
- Le risque est élevé lorsque l'on dénombre en moyenne plus de 5 larves par plante.

Grille de risque simplifiée adaptée au territoire lorrain :

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 2-3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 2-3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible

c. Analyse de risque

Le risque larvaire est pour l'instant faible à moyen dans la majorité des sites observés. Néanmoins, des situations très infestées sont ponctuellement identifiées. Une évaluation du risque à la parcelle est nécessaire.



Les interventions inutiles favorisent l'apparition de résistances et potentiellement les pullulations de pucerons en l'absence de faune auxiliaire. La lutte contre les larves d'altise doit être raisonnée indépendamment de la lutte contre les dégâts d'altise adulte.



Le groupe GROSSE ALTISE/COLZA/PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE est exposé à un risque de résistance. Plus d'informations sur : <https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

d. Gestion alternative du risque

Favoriser une implantation précoce du colza pour obtenir un colza au stade 3-4 feuilles lors de l'arrivée des grosses altises et assurer l'alimentation de la culture pour une croissance dynamique à l'automne limite l'impact des ravageurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, Estagri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".